

# Le MR propose de créer une gare routière pour les liaisons internationales en autocar

BELGA Publié le vendredi 12 juin 2015

Face à l'organisation anarchique de rassemblements de personnes en divers endroits de Bruxelles, et notamment aux abords de la gare du Midi, par des organisateurs de voyages internationaux par la route, le groupe MR au parlement bruxellois a proposé vendredi la création d'une gare routière. La députée Marion Lemesre, qui porte la proposition libérale, co-signée par Anne-Charlotte d'Ursel, Willem Draps et Vincent De Wolf a annoncé le dépôt à cet effet d'une proposition d'ordonnance.

A ses yeux, l'organisation de ces voyages ne se fait pas sans difficultés pour les riverains. Actuellement ces points de rendez-vous sont fixés à certains endroits de manière fort concentrée, tandis que les organisateurs ne sont pas en mesure de proposer des lieux permettant d'en limiter l'impact: espace de parking pour les véhicules, de stockage des bagages, d'attente pour des voyageurs.

Les nuisances sont de plusieurs natures: pollution sonore et de l'air, occupation de bancs publics, de murets et autres équipements du mobilier urbain par les voyageurs, envahissement des trottoirs par les bagages, ...

Le phénomène est amplifié par la multiplication de sociétés de transport de personnes à bas prix reliant les grandes villes européennes.

Pour les élus libéraux, la création d'une gare routière permettrait de faire face à ces nuisances et d'apporter un encadrement sécurisé aux voyageurs. Elle permettrait aussi d'organiser un contrôle plus rigoureux des sociétés de transport, de lutter plus efficacement, contre la concurrence déloyale, de récupérer nombre de places dédiées à cette activité sur l'espace public et d'en canaliser les flux.

La voie réglementaire choisie par le MR, qui siège dans l'opposition, à la Région, est l'ordonnance fixant les règles de stationnement en Région bruxelloise adoptée en 2009 qu'il suffit de modifier et d'assortir d'arrêtés d'exécution pour tout ce qui relève du mode d'exploitation de la gare, des contrôles, de la tarification, de la signalisation de la sécurité du nombre d'emplacements ou encore des horaires.